

# La Nation

Journal vaudois

JAA. CH - 1000 Lausanne 1 Poste CH SA

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise  
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-  
Apprentis, étudiants: Fr. 33.-



## L'appel des généraux

**L'**heure est grave, la France est en péril, plusieurs dangers mortels la menacent. Ainsi commence la lettre ouverte au président français, à ses ministres et au Parlement, signée par dix-huit généraux retraités ou «à disposition», comme on dit en Suisse. Cette lettre a été publiée le 14 avril sur le blog *Place d'armes*, puis reprise une semaine plus tard par l'hebdomadaire *Valeurs actuelles*. Une centaine d'officiers supérieurs et de nombreux soldats, on parle aujourd'hui de quinze mille, l'ont contresignée.

Les signataires identifient trois menaces qui planent sur la France: la première est la haine croissante qui, sur fond d'ignorance et d'accusations réciproques de racisme, monte les Français les uns contre les autres, dénigre leur histoire, déconstruit leur culture et déboulonne leurs grands hommes; la seconde, c'est l'apparition d'enclaves non soumises au droit français, dominées par des mouvances islamistes et

des hordes de banlieues qui livrent une guerre ouverte aux forces de l'ordre; la troisième, c'est le traitement injuste et brutal des Français en gilets jaunes exprimant leurs désespoirs, contrastant avec la mansuétude à l'égard des individus infiltrés et encagoulés [qui] saccagent des commerces et menacent ces mêmes forces de l'ordre. La lettre vise non seulement le président actuel, mais aussi ceux qui l'ont précédé les trente dernières années.

Les généraux demandent que les lois soient mieux appliquées. Ils se disent disposés à soutenir les politiques qui prendront en considération la sauvegarde de la nation. Ils dénoncent les louvoisements des politiciens et leurs silences coupables.

Ils concluent: *Si rien n'est entrepris, le laxisme continuera à se répandre*

«...déchirés entre leur fidélité à l'Etat et leur certitude que cet Etat mène la France au désastre.»

*inexorablement dans la société, provoquant au final une explosion et l'intervention de nos camarades d'active dans une mission périlleuse de protection de nos valeurs civilisationnelles et de sauvegarde de nos compatriotes sur le territoire national. On le voit, il n'est plus temps de tergiverser, sinon, demain la guerre civile mettra un terme à ce chaos croissant, et les morts, dont vous porterez la responsabilité, se compteront par milliers.*

Selon un sondage, 58% des Français approuvent les généraux.

Le chef d'Etat major des armées, le général François Lecointre, successeur du général Pierre de Villiers, a réclamé la mise à la retraite d'office des signataires. Il a aussi déclaré au Figaro, à propos du général Piquemal, signataire et ancien chef de la Légion étrangère: *Je vais lui envoyer une lettre pour lui dire qu'il est indigne, salit l'armée, la fragilise en en faisant un objet de polémique nationale.* Le vieux baroudeur lui a répondu dans une lettre publique brutale qui se concluait par une formule de politesse inusitée: *Avec mon profond mépris.*

Les chefs de parti ont sauté sur l'occasion pour faire leur numéro, M. Jean-Luc Mélançon pour dénoncer un appel à l'insurrection, Mme Le Pen pour féliciter les généraux et les appeler à rejoindre le Rassemblement national, Europe Ecologie Les Verts pour s'épouvanter face à une lettre qui en appelle à demi-mot à une prise de pouvoir des militaires en France et profère ouvertement des menaces contre la forme républicaine de l'Etat.

Le premier ministre Jean Castex a blâmé une initiative contraire à tous nos principes républicains, à l'honneur, au devoir même de l'armée.

Mme Florence Parly, ministre des armées, a jugé irresponsable cette lettre de militaires retraités, qui n'ont plus aucune fonction dans nos armées et ne représentent qu'eux-mêmes.

La ministre de l'Industrie Agnès Pannier-Runacher a déclaré: *Je condamne sans réserve cette tribune d'un quarteron de généraux en charentaises qui appelle au soulèvement 60 ans jour pour jour après les putschs des généraux contre le général de Gaulle, tout cela n'est pas gratuit.*

Le président Emmanuel Macron, qui aime pourtant rappeler, à temps et à contretemps, son rôle de chef suprême des armées, se tait.

Notre sentiment d'observateur très extérieur est double. D'abord, cette lettre était condamnée à une récupération électorale stérilisante. C'est d'ailleurs déjà fait. Ensuite, elle risque, à la mesure même de sa pertinence, de déclencher un mouvement de masse que les signataires ne maîtriseront pas. En outre, il n'est pas judicieux d'affaiblir l'armée en y suscitant des dissensions qu'on sait inévitables. Enfin, comment justifier cet autre désordre qu'est la mise en cause de l'autorité politique suprême par des autorités militaires qui lui sont subordonnées? L'unité interne de l'armée et son association étroite avec le pouvoir politique sont pourtant deux conditions de base de l'efficacité militaire et politique.

Le but exact de la manœuvre n'est pas clair. Certes, aucune personne honnête ne peut voir, dans l'appel à l'intervention de nos camarades d'active, qui ne fait qu'envisager, à titre d'*ultima ratio*, le recours de l'Etat à l'armée pour maintenir l'ordre, un appel au soulèvement ou l'annonce d'un putsch. D'ailleurs, un putsch ne s'annonce pas.

Mais alors, quoi? S'agit-il de faire entendre à toute la population un avertissement solennel que les «élites», dans leur tour d'ivoire, refusent d'entendre depuis trop longtemps? D'obtenir des partis qu'ils mettent plus de patriotisme dans leur programme? De contraindre le président Macron à changer de cap? Ou de convaincre le peuple de changer de président l'année prochaine?

En même temps (!), on admire ces hauts gradés, qui ont pris une décision patriotique en lui sacrifiant toute une vie d'obéissance, en risquant aussi de perdre leur droit de porter l'uniforme, voire leur pension. Qu'ils aient, à mi-chemin entre docilité et insurrection, choisi la cote mal taillée d'une lettre ouverte, cela montre qu'ils sont déchirés entre leur fidélité à l'Etat et leur certitude que cet Etat mène la France au désastre.

Le monde politique est sur les pattes de derrière. Il s'efforce de résorber l'événement à coups d'indignations surjouées (Castex, Mélançon, EELV), de mépris désinvolte (Parly, Pannier-Runacher), de formalisme disciplinaire (Lecointre) et de silence (Macron). Ce serait pourtant la moindre des choses que le gouvernement profite de l'occasion pour répondre sur le fond, indépendamment des mesures que le Conseil supérieur militaire prendra à l'encontre des insubordonnés.

Un drame inquiétant se joue à côté de chez nous. Notre presse n'en parle pas.

## Les Marches du Pays 2021 Autour du lac de Joux

Samedi 17 avril dernier, une bonne quinzaine de marcheurs se sont retrouvés au Pont, pour faire le tour du lac de Joux à pied. Il fait beau mais froid ce matin-là, et plusieurs participants portent encore un bonnet et des gants.

Après une légère montée, notre guide Alexandre Pahud, l'infatigable organisateur des Marches du Pays, nous arrête à un endroit d'où l'on voit L'Abbaye au sud et Les Charbonnières au nord. Il nous raconte brièvement l'arrivée en 1480 de Vinet Rochat et de sa famille, qui obtiennent des moines de l'abbaye du lac de Joux le droit de s'établir à la Vallée, par un acte d'abergement, pour y développer leurs activités dans le domaine de la métallurgie.

Peu de temps après, nous avons la chance de pouvoir observer plusieurs chamois, peu farouches et manifestement habitués à voir passer des promeneurs.

Après Le Lieu, nous sortons nos pique-niques de nos sacs, pour nous restaurer. Nous descendons ensuite au bord du lac, au Rocheray. Là, nous admirons des sportifs qui profitent de la bise pour s'adonner aux joies du *kite surf*, une planche tractée par une voile qui ressemble à un gros cerf-volant.

Depuis le lieu-dit La Golisse, nous poursuivons jusqu'à la Tête du lac, qui nous offre une vue magnifique sur le lac de Joux, avec la Dent de Vaulion

en arrière-fond. Nous entamons alors le trajet de retour, en cheminant sur des passerelles en bois, pour éviter des terrains qui peuvent être marécageux à certaines périodes de l'année.

Lors d'une pause au bord du lac du côté des Bioux, nous prenons le temps de faire plus ample connaissance avec l'ensemble des participants à la marche: plusieurs générations sont représentées, des étudiants aux retraités.

Nous avons cette fois la bise dans le nez, et non plus dans le dos, mais nous parvenons tout de même à L'Abbaye. Alexandre Pahud nous y parle de l'imposante tour carrée du XIV<sup>e</sup> siècle, du droit obtenu en 1486 par Vinet Rochat d'être enseveli dans l'église abbatiale, et de l'incendie qui détruisit une partie des anciens bâtiments autour de l'église en 1966.

Notre tour du lac se termine au Pont, où certains reprennent le train ou leur voiture en direction de la plaine, d'autres prolongeant leur séjour à la Vallée de Joux.

Six bonnes heures de marche effective, peu de dénivelé, des paysages variés et une nature préservée: cette édition 2021 des Marches du Pays, parfaitement organisée, aura peut-être laissé des courbatures, mais surtout de magnifiques souvenirs à tous les participants.

Antoine Rochat

Olivier Delacrétaç

# Nouvelles de la cyberadministration fédérale

La cyberadministration (ou *eGovernment* selon la terminologie utilisée outre-Sarine) regroupe l'utilisation de moyens informatiques au sein des administrations publiques. Ceux-ci visent à traiter des informations et des données à l'interne des services de l'Etat ou à communiquer et traiter les demandes des administrés de manière plus simple, rapide et efficace, quels que soient le niveau étatique et les autorités concernées.

A la suite des évolutions technologiques, il semblait normal que les services publics suivent le mouvement et se modernisent. La cyberadministration constitue un des domaines qui promet, depuis vingt ans, de transformer radicalement les relations entre les citoyens et leurs administrations. En numérisant les services publics, on cherche à gagner en efficacité, en rapidité et à diminuer la charge administrative au sein des services étatiques. Il s'agit de créer de nouveaux moyens d'accès, d'information et de communication par le biais de plateformes numériques dédiées. Tous les domaines de l'activité étatique sont concernés. On trouve au niveau fédéral notamment des projets en matière de justice (*justitia.swiss*), de publication numérique des normes (*fedlex.admin.ch*), un portail pour les entreprises (*easygov.swiss*), pour le service des douanes (*e-dec*) ou à disposition des habitants avec une plateforme d'annonce des déménagements (*eumzug.swiss*). Ces plateformes se basent

sur des législations fédérales topiques préexistantes ou ont été créées en adaptant, petit à petit, des législations spécifiques aux différents domaines du droit concernés. Les cantons ne sont pas non plus en reste et développent de nombreux projets et initiatives.

Un avant-projet de loi fédérale, la LMETA (loi fédérale sur l'utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités), a récemment été soumis à consultation. Cette loi tend à permettre à la Confédération de numériser tous types de services administratifs fédéraux, de conclure des conventions avec des organismes tiers et de leur déléguer certaines tâches. Elle autorise également la Confédération à financer ou à prendre des participations financières dans de tels organismes, le tout en encourageant l'utilisation de logiciels à code source ouvert<sup>1</sup> et la publication de données anonymisées en «openData». En sus de ces éléments, qui concernent principalement l'administration fédérale, cette législation devrait permettre à la Confédération d'imposer l'utilisation des services administratifs en ligne aux cantons ou aux communes (art. 12 al. 3) et de leur imposer des «normes techniques, organisationnelles et de procédure» (art 13 al. 1) dans la mesure où ces éléments seraient nécessaires à «l'application uniforme et correcte du droit fédéral».

Ce projet a soulevé diverses critiques dont nous rapportons ici les principales :

– un manque de compétences constitutionnelles, la Confédération ne disposant pas de la compétence d'imposer des normes techniques, organisationnelles ou de procédures dans les domaines dans lesquels elle ne dispose pas de compétences explicites ;

– le non-respect de la nécessité, même dans le cadre du fédéralisme d'exécution, de laisser de réelles autonomies aux cantons et aux communes et de leur permettre ainsi d'innover afin de répondre au mieux aux besoins de leurs populations ;

– une contractualisation du droit public et une perte de contrôle politique sur les nouvelles organisations créées spécifiquement pour la mise en place de ces plateformes informatiques, des organismes qui semblent agir hors du contrôle politique du Parlement.

Enfin, le projet de LMETA crée un important flou administratif. Ces plateformes brouillent parfois la visibilité sur les responsabilités des différents

services administratifs concernés. Le citoyen risque de ne plus forcément être capable de comprendre auprès de quel service il effectue ses démarches administratives, ni auprès de quelle autorité il doit se tourner en cas de problème. Une évolution qui risque d'entamer la confiance qu'il place en ses autorités, en donnant à celles-ci un monolithique visage froid et distant.

Les fortes critiques émises par les cantons romands dans leurs réponses nous laissent espérer que les futurs développements de ce domaine se feront dans le respect de la répartition constitutionnelle des compétences et dans le respect des autonomies cantonales et communales. Les liens entre les administrés et leurs autorités méritent selon nous d'être choyés, pas d'être trop rapidement sacrifiés sur l'autel de l'efficacité.

Marc-Olivier Busslinger

<sup>1</sup> Logiciels Opensource – donc permettant la réutilisation et la modification successive des logiciels créés au profit des autorités.

## Le projet de LMETA crée un important flou administratif.

## Réponse à la consultation

La Ligue vaudoise a jugé nécessaire de donner également de la voix contre ce projet de LMETA. Aussi a-t-elle, dans le délai de consultation, également adressé au Conseil fédéral son avis sur le projet de loi. Elle a invité le Conseil fédéral à renoncer au projet et à mieux préserver les souverainetés cantonales.

Le texte de notre réponse à la consultation fédérale est

disponible à l'adresse: [www.ligue-vaudoise.ch/actualites/496](http://www.ligue-vaudoise.ch/actualites/496) ou en suivant le code QR suivant :

Réd.



## Occident express 81

En 2001, j'ai atterri pour la première fois à l'aéroport de Belgrade. J'arrivais de Londres dans un avion vide aux deux tiers. L'aérogare était déserte et poussiéreuse. C'était en juin, il faisait une chaleur dégoûtante. Au bar m'attendait un contact, aujourd'hui un cher ami, qui m'a fait signe de m'asseoir et de partager avec lui une bière fraîche.

Dans les jours qui ont suivi, j'ai découvert une ville où tout semblait s'être arrêté en 1978. Les routes étaient défoncées, les magasins d'Etat fournis de produits tous identiques, les restaurants rares et peu encourageants, les immeubles couverts d'une épaisse couche de suie. Tout était conforme à l'idée qu'on pouvait s'en faire lorsqu'on avait passé les années nonante à regarder la Yougoslavie se décomposer en direct sur CNN et TF1. Cette capitale d'un pays qui n'existait plus était exactement ce que je craignais trouver: un trou oublié au fond des Balkans, quadrillé de flics débraillés, pauvre, sale et en retard de trois bonnes décennies sur le reste de l'Europe.

Et puis j'ai rencontré les Belgradois. En quelques semaines, j'ai compris que cette ville était faite pour moi, qu'on y parlait mon langage. C'était un coup de foudre. J'ai tout de suite aimé ces gens, leur esprit, leur humour noir, leur tendresse excessive, leur familiarité, la conscience de leur insignifiance en tant que nation et leur indémodable fierté.

Vingt ans plus tard, tout a changé. Belgrade est sortie de terre, comme

un arbre, ou comme une sculpture que l'artiste fait émerger du bloc de marbre. Partout grimpent de nouveaux immeubles, de nouvelles places, de nouvelles autoroutes. Partout s'ouvrent de nouveaux restaurants et de nouveaux magasins. Tout est rempli de gens affairés et pressés d'acheter, de faire la fête, de prendre part avec une passion vorace à la globalisation. Belgrade n'est pas simplement redevenue une capitale. C'est une vaste métropole désormais, le centre économique, commercial, culturel et diplomatique de toute une région qui englobe la Bosnie, la Croatie, la Slovénie, la Hongrie, la Macédoine, la Bulgarie, l'Albanie et le Monténégro. Tous les centres d'affaires s'y sont déplacés, les ambassades y doublent leurs capacités, les riches de tous ces pays y achètent des appartements, l'aéroport a triplé de taille, les restaurants et les hôtels bruissent du jargon mondialisé de l'argent.

Je ne vis plus en Serbie et je ne sais pas si j'y ai jamais vécu. Je vis à Belgrade, qui est devenue un pays en soi. La transformation a fonctionné un peu comme une fusée spatiale: le module, c'est Belgrade, et les moteurs et les réservoirs de carburant qui se détachent les uns après les autres, c'est le reste de la Serbie qui nourrit la capitale tout en disparaissant à l'horizon. Les prix au mètre carré rejoignent rapidement ceux de l'Europe de l'Ouest et le coût de la vie n'est pas

en reste. L'aéroport, en pleine mutation, nous relie sans escales à New York, Pékin, Dubaï et Londres, tandis que les Chinois et les Russes nous construisent de nouvelles voies de chemin de fer qui vont d'Athènes à Budapest à grande vitesse. Ce qu'il y a entre ces capitales n'aura bientôt plus aucune importance. Des champs, et puis des villages pour que les urbains s'y reposent le week-end ou s'y réfugient lors des pandémies.

Nombreux sont ceux, dans mon entourage, qui voudraient conserver cette Belgrade d'autrefois, plus sauvage, plus serbe, plus familière. Il

m'arrive de partager ces sentiments lorsque je me promène dans un *shopping mall* ou que je reçois une facture de 150 euros pour un repas sans saveur dans un restaurant sans caractère. Le plus souvent, c'est la gratitude et la conscience de la chance que j'ai de vivre ici qui domine. En quelques années, il m'a été offert d'observer une transformation urbaine comme peu de métropoles en ont connu. J'ai pu voir un gros village perdu aux marches de l'Europe en devenir un des centres. Et puis Starbucks, Buddah Bar et Hilton n'ont pas tout cassé. Belgrade conserve intacte son égale capacité à m'exaspérer et à m'enthousiasmer.

David Laufer



« Au début quand on ne savait pas, on pensait tous que les énergies renouvelables, c'était formidable. Mais quand elles sont plus polluantes que les énergies fossiles, il faut peut-être se poser des questions. [...] Et ça détruit les paysages comme ces douze éoliennes devant la montagne Sainte-Victoire peinte par Cézanne. Cela n'a pas de sens. Et surtout, on ne pourra jamais s'en défaire. [...] Il y a des lobbies européens très puissants, notamment avec de l'argent venant du Danemark. Ils n'ont cessé d'en mettre dans tout le pays et ils

ont détruit leur pays. Rendez-vous compte que l'Europe nous impose de mettre plus d'éoliennes. Ce sont des lobbies terribles qui sont à l'œuvre avec beaucoup d'argent. Certains partis écologistes sont aussi financés par le lobby éolien. [...] Il y a des pressions qui sont faites en permanence sur les maires et sur les paysans, car c'est un revenu plus important que ce qu'ils gagnent de leur travail. »

Stéphane Bern, RT France, 26 mars 2021



# Lex Covid

La Ligue vaudoise jette sur les mécanismes du droit d'urgence un regard paternel. En 1949, le peuple et les cantons avaient accepté sa double initiative pour le «Retour à la démocratie directe». Abrogeant tous les arrêtés urgents pris par le Conseil fédéral durant la guerre, elle introduisait du même coup «l'arrêté fédéral urgent de portée générale et limité dans le temps». Si celui-ci disposait d'une base constitutionnelle, le référendum du peuple pouvait être demandé. Dans le cas contraire, le référendum à la double majorité était obligatoire. Cette réforme a porté ses fruits et le mécanisme existe encore aujourd'hui sous la dénomination de *loi fédérale déclarée urgente*.

Dès le prononcé des premières mesures du Conseil fédéral le 13 mars 2020, ces colonnes ont suivi avec attention l'usage gouvernemental du droit d'urgence. Tout d'abord, des ordonnances urgentes tendant à préserver la sécurité intérieure ont été adoptées. La Constitution exige cependant que celles-ci soient limitées dans le temps. Pour prolonger leur existence, le Conseil fédéral doit soumettre aux Chambres un projet de loi. Cela fut le cas avec la Loi COVID-19, abréviation de la *loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de Coronavirus*. Cela prit la forme d'une loi fédérale déclarée urgente. La Lex Covid-19 entra donc en vigueur le lendemain du vote.

Pour le Conseil fédéral, la loi disposait de bases constitutionnelles suffisantes pour ne pas devoir la soumettre au référendum obligatoire de la double majorité. Le référendum fut lancé et ces colonnes le soutinrent. Notre motif principal résidait justement dans cette appréciation. En 1949, nous avions obtenu que les lois urgentes sans base constitutionnelle soient obligatoirement l'objet d'une votation. Dès lors que nous considérions que la base constitutionnelle de certains des articles – au premier chef celui sur la culture (art. 11) – faisait défaut, nous avons jugé qu'il fallait que le souverain s'exprime. Le référendum a abouti. Certes, seul le peuple votera, sans les cantons. Mais un contrôle pourra avoir lieu le 13 juin 2021. Aussi ne préconiserons-nous pas le refus du texte.

En Suisse, la tempête semble sur le point de se calmer. Il convient ensuite de relever que les mesures de (semi-) confinement prises par le Conseil fédéral ne reposent pas sur cette loi, mais essentiellement sur la loi concernant les épidémies, acceptée en votation populaire en 2013. Un NON dans les urnes le 13 juin n'aurait aucune incidence sur les mesures de lutte contre la pandémie. En revanche, un refus aurait pour conséquence de priver nos autorités du moyen de redressement économique qu'elles se sont donné. Les indépendants et entreprises n'ont pas à pâtir d'un vote de défiance à l'égard du Conseil fédéral.

Félicien Monnier

## Moutier

Pour la Confédération, le long combat du Jura pour son autonomie est considéré comme terminé. Après huit votations depuis 1959, la ville de Moutier va quitter Berne et entrer dans le canton du Jura. Lors du scrutin historique du 23 juin 1974, la population était divisée et le résultat a penché en faveur de Berne avec 50,8% des voix. Il s'en est donc fallu de très peu que la ville fasse partie du nouveau canton dès le début, en 1979. Eclate alors le scandale des caisses noires: le canton de Berne a soutenu financièrement les anti-séparatistes. En 1998, le cinquième vote aboutit au maintien dans le canton de Berne par 50,5%, avec 41 voix d'écart! Le scrutin du 28 mars dernier a l'avantage d'être enfin clair, avec ses 9,8% d'écart entre les deux positions (374 voix).

Les mesures pour assurer la sécurité du processus de votation, inédites en Suisse, ont été poussées jusqu'à l'extrême. Jamais, dans le combat jurassien, on n'avait vu durant la campagne un climat aussi feutré, poli, et aussi cadré.

Berne a donc perdu une commune: 7384 habitants, dans un canton de plus d'un million d'habitants (0,71%). Les traumatismes bernois dus aux pertes territoriales sont bien présents: après les trois districts du nouveau canton du Jura en 1979, celui de Laufon s'est rattaché à Bâle-Campagne en 1994, et la commune de Vellerat au Jura en 1996.

La Ligue vaudoise a toujours eu une position favorable à l'indépendance du Jura pour des raisons historiques objectives, mais aussi à cause d'une «dette d'honneur», comme l'écrivait André Manuel, des Vaudois

envers l'ancien Evêché de Bâle qui, au Congrès de Vienne, avait été attribué à Berne en compensation de la perte du Pays de Vaud et de la partie occidentale de l'actuel canton d'Argovie.

En 1957, Marcel Regamey, Philibert Muret et André Manuel publiaient une importante étude sous le titre: *Consultation donnée au Comité directeur du Rassemblement jurassien sur la création d'un canton du Jura* (Delémont, 1957, édition allemande en 1958). Depuis lors, les Pères fondateurs ont toujours eu des sentiments cordiaux pour les auteurs de ce mémoire. Ces sentiments se sont étendus et perpétués au point qu'ils ont subsisté jusqu'aujourd'hui entre le Rassemblement jurassien, maintenant Mouvement autonomiste jurassien, et la Ligue vaudoise.

En 1963, sous l'impulsion de Bertil Galland et la direction de Roland Béguelin, les Cahiers de la Renaissance vaudoise ont publié un impressionnant ensemble de textes, *Le Jura des Jurassiens*, complété d'une «Anthologie poétique»: d'un coup les Vaudois, et les Suisses, se rendaient compte de l'existence politique du Jura.

La Ligue vaudoise a même eu son «ambassadeur» dans le Jura en la personne d'Ernest Jomini (1921-2016), membre de l'Association suisse des amis du Jura libre dès 1965 et présent régulièrement aux Fêtes du peuple jurassien, dont il donnait volontiers un compte rendu dans ce journal. En 1978, il fut la cheville ouvrière, avec Dominique Freymond, du Comité inter-partis de soutien à la création du canton du Jura. Ce comité fit campagne pour que le souverain suisse accueille dignement le Jura comme nouvel Etat confédéré.

On attend maintenant la mise sur pied du concordat entre les deux cantons, qui doit être approuvé par les deux parlements, puis ratifié par le vote des deux peuples. Si officiellement la question jurassienne est réglée, il subsiste néanmoins dans l'esprit des membres actifs du Mouvement autonomiste jurassien le désir que le Jura historique retrouve son unité.

Pour l'heure, nous souhaitons aux Prévôtois une heureuse intégration dans leur canton de toujours.

Yves Gerhard

## Une loi dans la loi?

Comme en 1946, il importera de tirer les leçons de la crise une fois celle-ci passée, et d'envisager des réformes. La Lex Covid présente en effet une nouveauté. Après la guerre, nos fondateurs ne semblaient avoir envisagé le droit d'urgence que comme un monolithe. Un arrêté devait être adopté, puis arriver à échéance et être abrogé sans avoir subi de modifications. Cette dimension statique n'est pas de mise avec la Lex Covid. Non seulement en raison de l'évolution de la pandémie et de ses vagues successives, mais surtout par l'activité législative du Parlement, qui l'a amendée à plusieurs reprises. Aussi, la version du 25 septembre 2020 soumise au vote n'est-elle plus la version actuellement en vigueur.

Sur quelle version votons-nous donc? Un premier réflexe serait de penser que, par extension, nous votons sur toutes les versions successives de la Lex Covid, puisque nous votons sur la première et qu'en supprimant le support de base, nous supprimerions du même coup les extensions. Le Conseil fédéral l'a affirmé lors de sa conférence de presse du 12 avril dernier.

Toutefois, cela n'est peut-être pas si simple. Pour la première fois de l'histoire suisse depuis 1949, semblerait-il, nous vivons sous un régime de droit d'urgence ayant évolué depuis son adoption. Il s'agit donc d'être attentif.

En particulier, le 18 décembre 2020, le Parlement a prolongé l'article sur la prévention des faillites en série (art. 9 de la loi Covid-19) pour qu'il dure dix

ans, alors qu'il ne dure qu'une année dans le projet soumis au vote le 13 juin. Simultanément, les Chambres ont également prolongé la durée de vie de l'art. 1, qui fixe les principes. Formellement, cela fut le fait de l'adoption d'une nouvelle loi fédérale urgente, à une autre date. Il serait dès lors soutenable que par son couplage avec l'art. 1, l'art. 9 ait pris une dimension autonome. Malgré un refus du texte le 13 juin, ces deux articles resteraient en vigueur du fait de cette prolongation votée ultérieurement. La théorie du «support», soutenue par le Conseil fédéral et décrite plus haut, ne serait-elle que partiellement valable? Cela serait pour le moins byzantin. Pour conjurer ce risque, il eût fallu, après le 18 décembre 2020, soit l'une des sessions d'amendement de la loi, lancer un nouveau référendum.

Pour autant qu'il ait eut lieu, ce jeu du chat et de la souris avec le peuple et les cantons ne serait pas acceptable. A en abuser, le Parlement laisserait l'impression – peut-être vraie, finalement – de ne pas se tenir pour comptable de ses actions. Le seul moyen de le contrôler est d'encore plus facilement soumettre le droit d'urgence au contrôle du souverain. Une possibilité serait de soumettre globalement au référendum obligatoire toute prolongation d'une loi fédérale urgente arrivée à échéance et que les Chambres auraient modifiée après son adoption, même si elle dispose d'une base constitutionnelle.

Fé. M.

## La Nation

Rédaction

Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier

CP 8724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

Fax 021 312 67 14

courrier@ligue-vaudoise.ch

www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

## Votations fédérales du 13 juin 2021

- Initiative populaire pour une eau potable propre et une alimentation saine **NON**
- Initiative populaire «Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse» **NON**
- Loi COVID-19 **OUI**
- Loi sur le CO<sub>2</sub> **NON**
- Loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT) **NON**

## A quoi sert la morale ?

Pour comprendre ce qu'est la morale, on ne se jettera pas goulûment sur la *Critique de la raison pratique* ou les *Fondements de la métaphysique des mœurs* de Kant. En revanche, on apprendra vite grâce aux *Fables* de La Fontaine.

La Fontaine et Molière peuvent être rangés parmi les moralistes français, comme Montaigne, La Bruyère, La Rochefoucauld, voire Balzac. Un moraliste ne nous fait pas la morale. Il nous raconte des expériences vécues; il étudie habitudes, usages et coutumes qui préexistent à tout individu, quelles que soient son origine, sa langue et sa profession, car un être humain, à peine né, est immergé dans un bain moral.

De ses observations, le moraliste extrait des maximes de vie. La Fontaine sait nous séduire: *La morale nue apporte de l'ennui / Le conte fait passer le précepte avec lui [...] Il faut instruire et plaire.*

La morale nous aide à survivre dans un monde agité, peuplé de gens qui ne nous veulent pas forcément du bien, et aussi à mener une vie bonne. Elle comprend des règles que nous tirons de nos expériences, bonnes ou mauvaises. Elle n'est pas innée. Elle s'apprend dans une vie où le bien et le mal s'imposent à nous sous forme de passions, de souffrances, de joies, d'excitations, de plaisirs. On ne naît pas avec l'idée de mensonge dans la tête; mais après plusieurs tromperies qui nous ont fait mal, nous découvrons que la vérité existe et que certains ont avantage à ne pas nous la dire. Une promesse non tenue, des coups reçus sans raison, comme une brûlure accidentelle ou une jambe cassée, nous avertissent de l'existence du mal.

Les *Fables* de La Fontaine et leurs moralités nous enseignent le savoir-vivre (et le savoir-mourir), le consentement à l'imprévu, l'art d'être heureux dans des circonstances où le bien et le mal ne se distinguent pas toujours avec netteté.

### Les savants ne décident rien

Dans son *Voyage au Caucase*, Alexandre Dumas évoque à un moment les Tatars et les Mongols et leur possible ascendance commune. Il conclut: «Je laisse la chose à décider aux savants; par malheur, les savants décident toujours du fond de leur cabinet et viennent rarement examiner la question sur le lieu même où elle est posée.»

Quelques pages plus loin, il se reprend de cette *imprudance*: «Principe

Nous affrontons trois écueils. En termes modernes simples, ce sont le pouvoir, le sexe et l'argent, nommés par La Fontaine respectivement vanité et puissance, amour et hymen, biens et or. La morale s'exprime par des dictons, des préceptes ou des conseils inférés d'expériences faites le plus souvent par la plupart d'entre nous. Il n'y a là aucune certitude définitive. Notre condition est fragile, une surprise n'est pas exclue. La morale est déduite d'expériences fréquentes: *Quelle morale puis-je inférer de ce fait? / Sans cela toute fable est une œuvre imparfaite.* Par exemple: *Le trop d'attention qu'on a pour le danger / fait le plus souvent qu'on y tombe.*

La morale de la fable se donne parfois comme une injonction par le verbe falloir: *Rien ne sert de courir, il faut partir à point*; ou devoir: *Chacun à son métier doit toujours s'attacher / Tu veux faire ici l'arboriste / Et ne fus jamais que boucher*; ou par le mode impératif: *Travaillez, prenez de la peine: / C'est le fonds qui manque le moins*; ou par une prédiction: *Haranguez les méchants soldats / Ils promettent de faire rage; / Mais au moindre danger adieu leur courage / Votre exemple et vos cris ne les retiendront pas.*

Plus fréquemment, un simple constat précède une petite histoire qui l'illustre: *La Raison du plus fort est toujours la meilleure / Nous l'allons montrer tout à l'heure*; ou conclut une anecdote: *Ne faut-il que délibérer / La Cour en conseillers foisonne / Est-il besoin d'exécuter / L'on ne rencontre plus personne.*

Plusieurs fables n'ont aucune morale exprimée. C'est au lecteur de la dégager. *Le savetier et le financier* lui font saisir sans peine que l'argent, loin de faire le bonheur, nous inflige maints désagréments.

général: il ne faut rien laisser à décider aux savants, attendu qu'ils ne décident rien. Si Œdipe avait laissé l'énigme du sphinx à deviner aux savants de la Béotie, le sphinx dévorerait encore aujourd'hui les voyageurs sur la route d'Aulis à Thèbes. Si Alexandre avait laissé le nœud gordien à dénouer aux sept sages de la Grèce, le nœud gordien lierait encore aujourd'hui le timon au joug du char du roi Gordius, et Alexandre n'eût pas fait la conquête de l'Asie.»

Il s'épargne d'agir et se dispense d'apparaître. Son existence fonde son autorité. Le président d'une démocratie, lui, doit se montrer sans cesse, animateur du rond-point.»

Sylvain Tesson, *La panthère des neiges*, Gallimard, 2019

La politique n'est pas loin de la morale: *Le lion, pour bien gouverner / Voullant apprendre la morale / Se fit un jour amener / le Singe maître ès arts chez la gent animale.* L'homme politique et le stratège s'inspireraient avec profit du «singe» La Fontaine: *Toute puissance est faible, à moins que d'être unie*; ou *Le Monarque puissant et sage / De ses moindres sujets sait tirer quelque usage / Et connaît les divers talents / Il n'est rien d'inutile aux personnes de sens*; et encore *Tout vainqueur insolent à sa perte travaille / Défions-nous du sort et prenons garde à nous / Après le gain d'une bataille.*

Les maximes renvoient à la nature et à ses lois: *Il se faut entraider, c'est la loi de nature.* La nature parfois hostile comporte des manques, c'est-à-dire du mal. La nature humaine surtout recèle des imperfections dont il faut se méfier. La Fontaine invite souvent à la méfiance: *De tout inconnu le Sage se méfie.* La sagesse consiste dans la prudence, dans l'aptitude à prévoir ce qui pourrait nous tomber dessus. Parlant d'un rat, *vieux routier*, La Fontaine dit: *J'approuve sa prudence / Il était expérimenté / Et savait que la méfiance / Est mère de la sûreté.* Le but est de mener une vie sûre, sobre, sans troubles inutiles, plaisante

oui, mais sans excès. La Fontaine apprécie Epicure, philosophe des temps difficiles. L'indulgence est préférée à la vengeance, mais la morale, loin d'être irénique, ne recule pas devant l'action, l'exercice de la force, voire le mensonge et la tromperie (*car c'est double plaisir de tromper le trompeur*) quand il s'agit de sauver sa peau, même si la vérité est placée au sommet: *Je me sers de la vérité / Pour montrer par expérience / Qu'un sou quand il est assuré / Vaut mieux que cinq en espérance.*

La morale est universelle mais tient compte du particulier et de l'irrégulier: *Tout est divers: ôtez-vous de l'esprit / Qu'aucun être ait été composé sur le vôtre.* L'exemple lui-même est ambivalent: [...] *La vertu de tout exemple domestique / Est universelle, et s'applique / En bien, en mal, en tout; fait des sages, des sots: / Beaucoup plus de ceux-ci. Le naturel, obstiné, a de la force: / Quiconque est loup agisse en loup / C'est le plus certain de beaucoup et parfois se moque de tout, certain âge accompli [...] on ne saurait se réformer [...] Chacun a son défaut où toujours il revient / Honte ni peur n'y remédie.*

La Fontaine a un sens prononcé du tragique, de notre finitude, de la souffrance et de la mort. Nous y insisterons prochainement.

Jacques Perrin



UNE IDÉE ROUGE VERTMAIL...

### Un communiqué contre la communication

Parmi les nombreuses communications électroniques que certains partis politiques adressent régulièrement au secrétariat de la Ligue vaudoise, nous avons remarqué celle-ci:

#### LE COIN DU RONCHON

*Les Vert·e·s demandent 4 journées sans email par an – Après les dimanches sans voiture, des journées sans emails! Par voie de postulat, les Vert·e·s demandent l'introduction de 4 journées sans email dans l'administration cantonale pour réfléchir à la sobriété numérique, au droit à la déconnexion et revenir à des pratiques et modes d'interaction plus centrés sur l'humain dans le monde professionnel.*

Le dictionnaire Larousse nous aide à comprendre de quoi il s'agit: *email, pluriel émaux, matière vitreuse, transparente ou opaque, dont on recouvre certaines matières pour les protéger, leur donner de l'éclat ou les colorer d'une façon inaltérable.* Est-ce à dire qu'on nous propose des journées sans éclat et sans couleur durable?

Mais en quoi cela nous aidera-t-il à «réfléchir à la sobriété numérique»? Se pourrait-il que les auteurs du communiqué, après avoir eu la délicatesse d'écrire «numérique» plutôt que «digital», aient négligé de penser local en employant l'anglicisme «e-mail»

au lieu de «courriel» ou «courrier électronique»? Certes, notre logiciel de traitement de texte ne nous signale pas le mot «email» comme une erreur, puisqu'il existe en français (en revanche, l'expression «Vert·e·s» apparaît automatiquement soulignée en rouge, ce qui prouve que l'intelligence artificielle maîtrise subtilement l'analyse du monde politique); mais peut-être s'agit-il tout de même d'une erreur, une de plus à mettre sur le compte de la morale écologiste – comme de croire que n'importe quelle idée, fût-elle potentiellement sympathique, doit être automatiquement et légalement imposée à tout le monde.

Nous avons parfois l'impression que nos amis les Vert·e·s (et les pas mûr·e·s) étaient quelque peu déconnectés de la réalité. Nous savons maintenant que c'est le fait d'une conviction profonde.

Mais s'ils parviennent (une fois de plus) à leurs fins, en empêchant l'administration vaudoise de travailler pendant quatre jours par an (car les pourfendeurs de l'exploitation animale refuseront qu'on utilise des pigeons voyageurs ou des coursiers à cheval), et si les économies ainsi réalisées sont aussi substantielles qu'ils le prétendent, alors il conviendra d'envisager aussi, chaque année, quatre jours sans impôts\*.

\* Ce qui ne suffira de loin pas à compenser les milliards de francs que les contribuables vaudois ont payé en trop depuis une dizaine d'années.



«Elle [la panthère des neiges] régnait sur sa vie. Elle était la formule du lieu. Sa seule présence signifiait son «pouvoir». Le monde constituant son trône, elle emplissait l'espace là où elle se tenait. Elle incarnait ce mystérieux concept du «corps du roi». Un vrai souverain se contente d'être.

